

INFORMATION

Enquête publique - Modification n°2 du PLU de la commune de NEUILLE-PONT-PIERRE

Arrêté 01.2023 du 15 mai 2023

Il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°2 du PLU de la Commune de NEUILLE-PONT-PIERRE, du 31 mai 2023 au 30 juin 2023.

Madame Edith SVELON a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans.

Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés au siège de l'intercommunalité et à la mairie de NEUILLE-PONT-PIERRE pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des établissements.

L'enquête publique sera close le 30 juin 2023 à 12 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie@neuillepontpierre.fr

Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie :

- 31 mai 2023 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre
- 19 juin 2023 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre
- 30 juin 2023 de 09h00 à 12h00 à la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'intercommunalité et à la mairie concernée, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Monsieur le Maire, Michel JOLIVET.